Recherche, vulgarisation et valorisation d'actes anciens concernant l'immigration indienne de la seconde moitié du XIXè siècle, singulièrement en Guadeloupe

Aurélie

Bulletin courriel gratuit et irrégulier

NUMERO 18 23 novembre 2016

Sommaire des numéros précédents...

Liste des 93 convois d'introduction d'indiens en Guadeloupe (1854 à 1889)	Aurélie N°1
Liste des 27 convois de rapatriement d'indiens de Guadeloupe (1861 à 1906)	Aurélie N°2
Complément d'information sur le Sigisbert Cezard, 4ème convoi indien arrivé en Guadeloupe	Aurélie Nº 3
Complément d'information sur le Richelieu, 5ème convoi indien arrivé en Guadeloupe	Aurélie N° 4
Complément d'information sur le Hambourg, 2ème convoi indien arrivé en Guadeloupe	Aurélie N° 5
L'assimilation des indiens 'renonçants' à partir de 1881.	Aurélie Nº 6
Complément d'information sur l' <i>Epervier</i> , 87ème convoi indien arrivé en Guadeloupe	Aurélie Nº 7
L'immigrant indien dans la Guyane de la seconde moitié du XIXème siècle	Aurélie Nº 8
Bilan de l'immigration indienne en Guadeloupe 14 ans après l'arrivéée de l'Aurélie	Aurélie Nº 9
Le quotidien de l'immigré indien en Guadeloupe 1 an après l'arrivéée de l'Aurélie	Aurélie Nº 10
Avant 1861, l'immigration indienne : une parmi d'autres étrangères : les règles communes	Aurélie Nº 11
Quelques aspects administratifs de l'émigration indienne vers les colonies 'à sucre'	Aurélie Nº 12
Sujet 1 : une mise en garde de l'Eglise en Guadeloupe en 1956 : pas de confusion Catholicisme/Hindouis	sme +
Sujet 2 : essai de cartographie de l'immigration indienne sur le domaine de Gardel entre 1870 et 1889	Aurélie Nº 13
Vers la disparition des institutions dédiées à la population indienne immigrée en Guadeloupe (1)	Aurélie Nº 14
1838, Guyana : à l'origine de l'immigration indienne dans la Caraïbe anglophone	Aurélie Nº 15
L'arrivée des migrants indiens en Guadeloupe, les dépôts d'immigrants	Aurélie Nº 16
Les débuts de l'immigration indienne au Surinam	Aurélie Nº 17

...et du présent numéro. L'IMMIGRATION INDIENNE DANS LES DEBATS DU CONSEIL GENERAL DE LA GUADELOUPE

Session ordinaire 1868

Intro...

C'est le 17 octobre 1868 – 14 ans après l'arrivée de ℓ Auré ℓ ie - que, comme chaque année depuis un peu moins de vingt ans, le Conseil général de la Guadeloupe aborde de nouveau le point particulier de son ordre du jour consacré à l'immigration.

- Tout d'abord par la *présentation du projet du budget de l'immigration pour 1869* qu'en fait le *Directeur de l'Intérieur* représentant le Gouverneur de la colonie.
- Ensuite par l'exposée du rapport (sur ce projet) de la *Commission de l'immigration du Conseil général*, présenté par le conseiller général-rapporteur.
- Enfin par la discussion générale suivie du vote.

Le lien indiqué *infra* (sources) donne accès à l'intégralité de ces documents dont seulement quelques points sont, sommairement et brièvement, mis en exergue dans ce 18^{ème} numéro d' Aurélie consacré à...

L'IMMIGRATION INDIENNE DANS LES DEBATS DU CONSEIL GENERAL DE LA GUADELOUPE

Session ordinaire 1868

Bonne lecture...

Jack Caïlachon

Le projet de budget de l'immigration pour 1869

Le débat budgétaire annuel du Conseil général concernant l'immigration en Guadeloupe comprend, classiquement, une partie articulée *bilan & perspectives* mais naturellement exprimée dans les termes, catégories et nomenclatures budgétaires et comptables spécifiques aux finances publiques. Pour l'essentiel, deux pôles majeurs structurent le sujet : les *convois* d'une part ; les *autres questions* liées à l'immigration.

Les convois indiens : bilan de 1868 – perspectives pour 1869.

S'agissant des perspectives pour 1869, les calculs pour la prévision budgétaire des effectifs d'immigrants indiens à introduire en Guadeloupe en 1869 avaient été faits sur la base de 2000 adultes-(1), base fixée par le Conseil général en 1867 : c'était donc la deuxième fois que cette base était utilisée, l'ayant été une première fois — en 1867 - pour la prévision des 'introductions' en 1868.

S'agissant du bilan de l'organisation des convois indiens destinés à la Guadeloupe au titre du budget de l'immigration **pour 1868** – c'est-à-dire ceux *expédiés* entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de cette année-là : cet extrait du projet qui, à la date du 17 octobre **1868** (du début de l'examen de la question de l'immigration par le Conseil général), faisait le *bilan des arrivées* de *coolie ships* en Guadeloupe depuis le 1^{er} janvier **1868** :

- « ...deux convois nous sont déjà parvenus, montant ensemble à 806 immigrants. Un navire le SUSSEX parti de l'Inde dans le courant du mois d'août dernier, ne tardera pas à nous verser un troisième contingent que l'on peut évaluer à 400 personnes, ce qui portera à 1 200 environ le chiffre de nos introductions sur 1868 ».
- Quelques autres questions liées à l'immigration et accessibles en intégralité via le lien infra.
- L'extension du cantonnement des immigrants indiens de Fouillole...
- Les frais de traitement des immigrants indiens dans les hôpitaux de la Guadeloupe...
- Divers aspects de la **fiscalité** liée à l'immigration indienne...
- La **rémunération** des personnels affectés au service de l'immigration...
- Les arriérés: A la veille de l'exercice (année) 1869, les sommes restant dues au budget de l'immigration indienne en Guadeloupe s'avèrent importantes: 1 262 720 francs 64, soit le cumul de recettes restant à recouvrer des années précédentes (y compris celles, présumées, de 1868). Les débiteurs étaient des engagistes, redevables de taxes spécifiques à l'immigration et qui, pourtant, avaient bénéficié de certains allégements rétroactifs applicables aux introductions d'immigrants antérieures à 1867.

Notes:

(1) A noter que, dans le cadre de l'immigration indienne : 2 enfants de moins de 12 ans = 1 adulte.

Le rapport sur le projet de budget de l'immigration pour 1869

Hormis un passage dédié au cas particulier de l'Indien qui « ...ne réussit que dans quelques localités, qui jouissent de conditions de salubrité fort rares dans nos contrées.. », ce rapport de la Commission de l'immigration du Conseil général est, pour l'essentiel, un violent réquisitoire contre le travailleur indien en Guadeloupe, plus généralement contre l'immigration indienne en Guadeloupe et un vibrant plaidoyer pour le retour de l'immigration africaine.

Le réquisitoire anti-indien...

De l'immoralité à l'ivrognerie, de la pyromanie à l'inaptitude au travail de la terre de nombre d'engagés et de cette inaptitude à la concurrence que ferait au petit artisan guadeloupéen afro-descendant, l'engagé indien une fois 'désengagé': aucun reproche n'est épargné au travailleur immigré indien engagé en Guadeloupe, cet étranger...Un bien trop commode boucémissaire de la Guadeloupe populiste de l'époque, car victime d'une systématisation de reproches, réels mais ne concernant qu'une partie de la population indienne en Guadeloupe. Dès lors, '...il est de toute nécessité de purger le pays de toutes ces non-valeurs qui consomment sans produire, et cela sans attendre qu'ils aient fourni les cinq ans révolus de travail auxquels ils sont astreints par leur contrat et qu'ils ne fourniront jamais », complète le rapporteur. Les premiers paragraphes de ce rapport donnent la mesure d'un 'désamour' qui se serait progressivement installé, en quatorze années de présence indienne sur les habitations et dans la société de la Guadeloupe...si du moins il faut accorder total crédit à ce document sans nuance.

De façon très logique, le rapporteur conclut à la diminution (de 50%) des introductions d'Indiens à prévoir pour 1869 et en profite pour 'tacler' la mauvaise qualité du recrutement en Inde : '...En remplaçant la quantité par un nombre moindre, mais bien choisi et présentant les conditions désirables, on obtiendrait un meilleur résultat...' précise-t-il. En filigrane, est posée la question récurrente d'une réorganisation, sur d'autres bases, du système de recrutement en Inde, fustigé à juste titre. Dans sa vision de l'immigration indienne, il n'est donc pas du tout surprenant que le conseiller général rapporteur conteste la partie du projet de budget dédié au personnel du service de l'immigration voué à la protection de l'Indien : inutile, couteux et à supprimer ; très spécialement dans son collimateur : les syndics censés protéger et défendre les immigrants indiens qui, il est vrai, avaient très largement échoué dans leur mission.

• Le plaidoyer pro-africain...

Toute cette charge anti-indienne doit cependant être également comprise à travers un autre prisme qui lui donne sa cohérence : 'Insistons, Messieurs, plus que jamais, sur la nécessité de revenir à l'immigration africaine, au moins pour les trois quarts' souligne le rapporteur, qui détaille les multiples qualités qu'il prête au travailleur immigré africain : expert en travail de la terre, l'homme autant que la femme cette dernière étant réputée encore plus adroite que l'homme...ne réclamant jamais son rapatriement...assuré de trouver en Guadeloupe des

descendants d'Africains bien disposés à son égard...prêt à accueillir le christianisme '...ce qui le dispose à rentrer dans le courant de notre civilisation'..... etc...etc.... Bien évidemment, tout ceci doit se comprendre 'contrairement à l'Indien' et dans le contexte spécifique du débat démocratique de la vie politique de la Guadeloupe d'alors : l'on sent en effet, assez clairement à cette époque, une certaine volonté xénophobe, voire raciste, chez quelques uns de 'désindianiser' la Guadeloupe post-abolitionniste.

La discussion générale

La discussion générale qui allait suivre l'exposé du conseiller général-rapporteur porterait, pour l'essentiel, sur les points suivants qui, d'une façon ou d'une autre, se rattachent tous au thème général de la qualité moyennement mauvaise des travailleurs indiens engagés en Guadeloupe ; un thème décliné sur plusieurs registres :

Des 'bugs' dès le départ d'Inde...

 ...Plus que des soupçons de remplacement - au moment de l'embarquement en Inde d'Indiens retenus par les autorités ad hoc par d'autres Indiens, écartés par ces mêmes autorités.

Un conseiller général évoque un type particulier de 'magouille' qui pourrait ,en partie, expliquer les mauvais recrutements : le remplacement, au moment de l'embarquement, d'Indiens retenus par les autorités ad hoc pour 'être engagés en Guadeloupe par d'autres Indiens qui, eux, avaient été écartés...tout cela 'au nez et à la barbe' des autorités (si ce n'est avec l'éventuelle complicité de certains de leurs préposés): 'Nous connaissons, du reste, l'opinion de M. Roubaud, médecin de la marine, qui a voyagé avec deux convois d'immigrants ; il était fort surpris, après l'appareillage, de trouver à bord des individus qu'il avait formellement refusés', précise ce conseiller. Un autre conseiller général, que son activité professionnelle qualifiait particulièrement — consignataire à Pointe-à-Pitre de navires transporteurs de convois indiens — va dans le même sens, tenant ses informations des capitaines de ces navires.

Il expose que ces capitaines, '...avant de les embarquer, ont eu l'occasion de constater que les passagers indiens qu'on leur montrait au dépôt, réunissaient toutes les conditions d'un bon convoi ; ils étaient donc acceptés sans observations par une commission spéciale. Mais ce qui paraitra étrange, inexplicable, c'est que ce même convoi qui, au dépôt, paraissait satisfaisant, et que ces capitaines auraient été heureux de prendre à leur bord, se trouvait remplacé, au moment de l'embarquement, par un même nombre de passagers chétifs et maladifs ; ils étaient donc amenés à penser que le convoi présenté au dépôt n'y avait été placé provisoirement que pour le faire admettre par la commission, et, qu'une fois cette formalité remplie, les figurants avaient disparu... ».

Des 'bugs' pendant la traversée...

_

 La période (des moussons) du départ d'Inde des coolie ships destinés à la Guadeloupe : une cause de la qualité, moyennement mauvaise, de l'immigration indienne en Guadeloupe.

La réglementation obligeait les convois destinés aux colonies de l'espace caraïbe à n'appareiller qu'aux époques des moussons. Cette contrainte – qui les faisait, assez vite, parvenir dans les parages du Cap par des *temps froids très vifs* – soumettait les passagers indiens à un rapide et brutal 'chaud/froid' pour le quel il ne disposait pas de vêtements appropriés, si l'on en croit ce même conseiller général.

Toujours selon lui, beaucoup contractaient les maladies résultant de ce genre de changement brutal de climat lorsque l'on n'est pas correctement couvert. Il soulignait cet aspect comme une *autre cause* de la qualité moyennement mauvaise de l'immigration indienne en Guadeloupe. Il fondait cette opinion sur les rapports des médecins accompagnateurs de convois, citant entre autres celui de l'*Indus*. (cf: liste des convois dans Aurélie N° 1)

- La mauvaise nourriture fournie aux immigrants en cours de traversée : une autre cause de la qualité moyennement mauvaise de l'immigration indienne en Guadeloupe.

Instruit pas ces capitaines en charge de veiller à l'avitaillement des convois indiens, ce même conseiller général expliquait également la médiocre santé de nombre d'Indiens immigrant en Guadeloupe par la moindre qualité de ce qui leur était donné à manger à bord.

Les capitaines expliquaient qu'il serait plus intéressant à tous égards qu'ils s'approvisionnent à Calcutta, mais qu'il leur était...fortement suggéré... de s'approvisionner chez quelques fournisseurs de l'Inde française, de Pondichéry avant tout.

Des 'bugs' à l'arrivée...

- La quarantaine aux Saintes : *encore une cause* de la qualité moyennement mauvaise de l'immigration indienne en Guadeloupe.

S'ajoutant à la mauvaise qualité de la nourriture à bord, aux maladies liées au passage au niveau du Cap par temps froid, le même conseiller général voyait dans la quarantaine à l'Ilet à Cabri (Terre-de-Haut) parfois imposée - dans des conditions sanitaires déplorables selon lui - à certains convois préalablement au débarquement de leurs immigrants à Pointe-à-Pitre, une autre cause de la qualité moyennement mauvaise d'une partie des travailleurs immigrés, engagés indiens en Guadeloupe. En réponse à cet élu, le représentant du gouverneur de la Guadeloupe s'emploiera, de façon assez convaincante, à relativiser et aussi à compléter l'information de l'assemblée sur ce point particulier.

Des 'bugs' en cours d'engagement en Guadeloupe...

- Le refus de l'autorité coloniale guadeloupéenne de rapatrier par anticipation les 'non

valeurs' indiennes.

Sur le mode de la déploration, le représentant du Gouverneur de la colonie – le Directeur de l'intérieur – convenait certes de la mauvaise qualité du travail de recrutement effectué en Inde, mais rejetait toute idée de rapatrier par anticipation les 'non valeurs' s'étant glissées, toujours plus nombreuses semble-t-il, dans les convois Indiens parvenus en Guadeloupe depuis l'Aurélie, soit depuis 14 ans.

Autres éléments du débat au Conseil général...

- La difficulté de remplacer le système – défaillant - du recrutement en Inde par une quelconque autre organisation.

De l'option de nommer et affecter en Inde un recruteur – homme de confiance du Conseil général de la Guadeloupe - à celle de sous-traiter la phase de recrutement/transport à des sociétés privées, de telles éventualités sont, au mieux, envisagées avec attentisme par le Directeur de l'intérieur quand il ne les repousse pas ; comme la première option, suggérée par le rapporteur et pourtant mise en œuvre, avec succès, par la Réunion.

La seconde option est, elle, clairement combattue par un conseiller général qui se réfère à un précédent chinois : '...qu'on en juge par le chargement de 700 chinois introduits par la maison Lecampion et Théroulde ! Qu'en est-il résulté ? Cinq d'entre eux sont restés attachés à la terre. Des plaintes ont été portées, une enquête a été prescrite, et qu'a-t-on découvert ? Que pas un de ces chinois n'avait vu de sa vie un instrument aratoire. Un agent spécial payé par nous serait donc un contrôleur utile'.

- Au cas où Paris serait intraitable et maintiendrait la seule immigration indienne...que soit alors préféré l'Indien de Calcutta!

Telle était l'opinion de ce même conseiller qui trouvait un véritable avantage à cet Indien, qu'il devait sans doute comparer à celui provenant de Karikal ou Pondichéry. A noter toutefois l'opinion contraire d'un autre conseiller qui plaide contre l'Indien originaire de Calcutta qui n'aurait pas toutes les qualités qui lui sont prêtées.

- La question du vagabondage des Indiens et de la délinquance et la criminalité qui en découlent.

Un autre conseiller évoque ce vagabondage - qu'il qualifie 'd'effréné' - générateur de délits et crimes, nombreux et divers, avec une mention toute spéciale pour les incendies volontaires allumés par des Indiens : à preuve, 13 condamnations d'Indiens pyromanes prononcées par la Cour d'assises lors de sa dernière session, précise cet élu.

Quant aux raisons qui pousseraient certains immigrants indiens à devenir des incendiaires, le conseiller général expose un argument assez inattendu, mais semble-t-il bien réel : ces Indiens mettraient le feu '...pour être envoyés à Cayenne où ils espèrent trouver repos et bonne nourriture (c'est du moins l'opinion accréditée parmi eux)'.

 La question du prix des contrats d'affrètement des navires transporteurs de convoi indien.

Ce sujet, qui occupe une partie importante des débats, est accessible en intégralité via le lien infra.

.-----

Pour la défense de l'immigration indienne en Guadeloupe...

Après le violent réquisitoire anti-indien du rapporteur et la sévérité de certains conseillers, un conseiller général allait toutefois s'employer à relativiser cette charge aux limites de la xénophobie, voire d'un certain racisme populiste anti-indien : en tournant tout simplement le regard vers les Indiens – tout de même nombreux - à qui l'on avait strictement rien à reprocher sur les habitations où ils étaient engagés...bien au contraire, tout comme dans la société guadeloupéenne au sein (ou en marge ?) de laquelle ils vivaient.

Rappel...

Pour aller plus loin et accéder à l'intégralité de ces documents...

Source - consultable en ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61032143

Aurélie, Retour sur des numéros précédents

<mark>Sur le numéro 17</mark>

• Courriel des lecteurs...

Concernant François DUVERLY, descendant d'une immigrante indienne et maire de Petit-Bourg au début du XXème siècle.

L'article concernant François Duverly a suscité un courriel de Mr Ary Broussillon - ancien maire de Petit-Bourg, également connu pour ses travaux de recherche ; entre autres sur l'histoire de sa commune. Son courrier enrichit la documentation sur Mr Duverly des quelques informations biographiques complémentaires, synthétisées ciaprès :

- François Sinivassin DUVERLY est né de la relation d'un puissant propriétaire du Moule et d'une jeune immigrante indienne. Il épousera Berthe ROZELLY qui

repose au cimetière de Petit-Bourg. il apparaît que la vie politique de fut quelque peu tumultueuse.

Ces informations seront développées, parmi d'autres, à Petit-Bourg, le **16 décembre 2016**, dans le cadre d'une **conférence sur** le thème, plus large, des **Indiens de Petit-Bourg** organisée par l'association *Agir en citoyens* et animée par son président, Mr Ary Broussillon.

Aurélie relaye...

Les occupations anglaises de la Guadeloupe

UN COLLOQUE DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE LA GUADELOUPE

En partenariat avec l'Université des Antilles (D.P.L.S.H.) Avec le soutien du Conseil départemental, du Conseil Régional et de la Direction de l'action culturelle de la Guadeloupe

Jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2016 Campus de Saint-Claude

Et aussi…vient de sortir

Jack Caïlachon: Tichabin et les siens, Cantique des cantiques créoles – Autoédition - 292 pages – 15 €.

La page IV de couverture: Adossé à l'histoire de la Caraïbe (essentiellement dans sa déclinaison française) le livre invite à musarder sur quelques sentiers de cette histoire. Très loin de l'écriture de démonstration, savante, historienne ou militante, ce conte historique touche pourtant aux mêmes thèmes du passé sous-jacents à certains malaises existentiels contemporains, franco-caribéens pour l'essentiel, mais par un biais plus inhabituel: la mise en scène – dans des situations quelquefois surréalistes – de personnages parfois picaresques, voire délirants et même clairement 'déjantés'. Le fil conducteur du livre tient davantage de la juxtaposition de quelques tableaux sélectionnés d'une salle d'exposition, que de l'emboîtement, bien huilé, des parties successives d'un plan académique visant une impossible exhaustivité. Galerie de portraits serait donc peut-être l'expression la plus appropriée pour qualifier le résultat de cette entreprise: une autre façon, plus légère, dépassionnée bien que sérieusement documentée, d'entrebâiller quelques fenêtres du passé colonial de la Caraïbe, qui ouvrent sur des réalités contemporaines bien connues.

A commander à <u>i cailachon@orange.fr</u>

0690 860 374

Aurélie

Bulletin courriel gratuit et irrégulier réalisé par Jack Caïlachon Dépôt légal : à parution. Reproduction **autorisée** avec mention de la source et rediffusion **souhaitée** à partir de **'transférer**'

Partager et échanger avec *Aurélie* sur

<mark>Facebook</mark> et WhatsApp

j cailachon@orange.fr